

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA COMPAGNIE**1.1. Identification de la préparation**

Nom du produit: FE-36.
Nom chimique: 1, 1, 1, 3, 3, 3-Hexafluoropropane
Numéro de CAS: 690-39-1
Formule chimique: C₃H₂F₆.
Numéro EINECS: 425-320-1.

1.2. Utilisation de la préparation

L'utilisation prévue ou recommandée de cette préparation est comme AGENT D'EXTINCTION D'INCENDIE.

1.3. Identification de la compagnie

Fabricant/Fournisseur: PYRO-CHEM
Adresse: One Stanton Street, Marinette, WI 54143-2542
Préparé par: Département de santé et sécurité
Téléphone: 715-732-3465
Internet/Page d'accueil: <http://www.pyrochem.com>
Date de parution: Juin 2008

1.4. Téléphone d'urgence

CHEMTREC 800-424-9300 ou 703-527-3887

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2.1. Nom du composant: 1, 1, 1, 3, 3, 3-Hexafluoropropane
Formule chimique: C₃H₂F₆.
Numéro de CAS: 690-39-1
Numéro EINECS: 425-320-1.
Concentration, poids%: 100%.
Identification des risques: Voir la Rubrique 3.

- 2.2.** (i) Il n'y a AUCUNE substance présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement tel que définit par la norme 67/548/EEC, en concentrations égales à ou supérieures à celles établies au tableau de la rubrique 3(3) de la norme 1999/45/EC, ni avec des limites inférieures données à l'annexe I de la norme 67/548/EEC ou aux annexes II, III ou V de la norme 1999/45/EC.
- (ii) Il n'y a AUCUNES substances pour lesquelles il y a des limites d'exposition au travail, qui ne sont pas déjà incluses dans la section (i) qui précède.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Chez l'humain:

1, 1, 1, 3, 3, 3-Hexafluoropropane

Classification UE: Gaz non inflammable.
Phrase de risque: Aucune.
Phrases de sécurité: 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Valeurs seuils d'exposition: Aucunes établies.
AEL*: 1000 ppm, 8 et 12 heures TWA (DuPont)

AEL* est le seuil acceptable d'exposition selon DuPont. Là où les seuils d'exposition professionnels imposés par le gouvernement sont inférieurs à AEL, ceux-ci auront la priorité.

Cette substance n'est pas énumérée comme cancérigène par le Programme de Toxicologie National, par le Centre International de Recherche sur le Cancer, ou par OSHA.

EN TANT QU'ÉLÉMENT DU BON PROCÉDÉ INDUSTRIEL ET PERSONNEL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, évitez toutes expositions inutiles au produit et assurez-vous de l'enlever rapidement de la peau, des yeux, et des vêtements.

SIGNES ET SYMPTÔMES:

Exposition aiguë:

- Contact avec les yeux: Des effets similaires aux engelures peuvent survenir si le liquide ou ses vapeurs entrent en contact avec les yeux.
- Contact avec la peau: Des engelures peuvent survenir si le liquide ou ses vapeurs entrent en contact avec la peau.
- Inhalation: Basé sur des données animales, ce produit peut causer la suffocation (si l'air est remplacé par ses vapeurs), arythmie cardiaque « sensation de cognement au cœur », appréhension, étourdissements, sensation d'évanouissement, vertige, faiblesse, pouvant conduire à la perte de conscience et à la mort.
- Ingestion: Une ingestion est peu probable puisque ce produit est gazeux à la température de la pièce.
- Surexposition chronique: Aucune donnée disponible.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION: Ce produit peut rendre le cœur plus susceptible aux arythmies.

POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes minimum tout en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin. Traiter pour engelure si nécessaire.

Contact avec la peau: Rincer avec de l'eau tiède. S'il y a engelures n'employer pas d'eau chaude. Consulter un médecin.

Inhalation: Amener immédiatement la victime dans un endroit aéré et la garder calme. S'il y a arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle par la méthode du bouche-à-bouche. Si la respiration est ardue, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion: Ne s'applique pas.

NOTE AU MÉDECIN: L'utilisation épinéphrine (adrénaline) ou autres drogues semblables peut augmenter le risque d'irrégularité cardiaque causé par une exposition excessive à ces substances.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

Ce produit est un agent d'extinction.

Il n'y a AUCUN agent d'extinction qui ne peut être utilisé pour des raisons de sécurité.

Même si les cylindres de gaz sont équipés d'une soupape de sûreté en cas de surpression ou de surchauffe, ils devraient être éloignés des sources de hautes températures ou d'incendies, si sécuritaire de le faire, ou refroidis pour éviter les risques de ruptures.

Cette substance implique des vapeurs toxiques; les sapeurs-pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome.

Voir la Rubrique 10.3 pour les produits de décompositions.

Interdire la ré-entrée dans les secteurs où cette substance a été libérée sans d'abord ventiler afin d'évacuer les produits de combustions ou de décompositions.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Évacuer la pièce et aérer vers l'extérieur. Ne pas entrer dans les secteurs où de grandes concentrations peuvent exister (endroit confiné ou mal aéré) sans matériel de protection approprié, incluant un appareil respiratoire autonome.

Protection personnelle: Éviter le contact avec la peau et les yeux, voir la Rubrique 8.

Nettoyage: Laisser évaporer la substance.

Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Manutention

Toutes substances et préparations chimiques devraient être manipulées avec soin.

Employer les mêmes précautions qu'en manipulant n'importe quel gaz cryogénique.

Voir l'information d'incompatibilité à la Rubrique 10.

7.2. Entreposage

Entreposer frais, sec et bien ventilé.

Voir l'information d'incompatibilité à la Rubrique 10.

Entreposer dans le contenant d'origine. Garder bien fermé jusqu'à utilisation.

Quand le matériel est employé comme agent d'extinction dans un système fixe ou portatif, suivre les instructions d'inspections, d'entretiens, de réparations, et d'opérations du fabricant.

Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.

7.3. Utilisation spécifique

L'utilisation prévue ou recommandée de ce produit est comme AGENT D'EXTINCTION D'INCENDIE.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Valeurs seuils d'exposition:

Valeurs seuils d'exposition:

Il n'y a actuellement AUCUNES limites d'exposition professionnelle pour cette préparation.

8.2. Mesures de contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle**

Utiliser la ventilation locale pour minimiser les risques d'expositions.

Utiliser une ventilation mécanique dans les aires de travail.

8.2.1.1. Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome approuvé en cas d'urgence.

8.2.1.2. Protection des mains

Porter des gants de néoprène doublés lors des manipulations de liquide.

8.2.1.3. Protection des yeux

Utiliser des lunettes conçues pour la manipulation des produits chimiques, lors des manipulations de liquide.

8.2.1.4. Protection de la peau

L'équipement standard d'extinction d'incendie devrait offrir toute la protection nécessaire.

8.2.2 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations générales**

Apparence: Gaz incolore ou gaz liquéfié.

Odeur: Aucune.

9.2. Informations importantes de santé, de sécurités et environnementales

pH: Indéterminé.

Point/plage d'ébullition: -1.4 °C.

Point d'éclair: Aucun.

Inflammabilité (solide/gaz): Non inflammable.

Propriétés explosives: Non explosif.

Propriétés oxydantes: Pas un oxydant.

Tension de vapeur: 272.4 kPa à 25 °C (39.9 psia).

Densité relative (H₂O = 1): 1.370.

Solubilité:

- Hydrosolubilité: Négligeable.

- Liposolubilité: Indéterminé.

Coefficient de partage, n-octanol/eau: Indéterminé.

Viscosité: Indéterminé.

Densité des vapeurs (Air = 1): >1.

Taux d'évaporation

(Acétate de butyle = 1): Indéterminé.

9.3. Autres informations

Température d'auto-allumage: Ne s'enflamme pas.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Condition à éviter**

Il n'y a AUCUNE condition connue telle que la température, la pression, la lumière, les chocs, etc., pouvant causer une réaction dangereuse.

10.2. Matériaux à éviter

Bases fortes et les matériaux de sodium, potassium, ou lithium métallique.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Normalement stable.

AUCUNE polymérisation dangereuse ne se produira.

Les produits de combustion ou de décomposition incluent le fluorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, et le dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Donnée toxicologique: Inhalation (rat) ALC: >189,000 ppm/4 heures.
 Le contact direct avec les yeux ou la peau par le liquide peut causer des engelures.
 Une exposition unique cause: Narcose. La sensibilisation cardiaque, une perturbation potentiellement mortelle du rythme cardiaque associée à une sensibilité intensifiée par l'action de l'épinéphrine
 NOAEL (dose sans effet nocif observé): 10%
 LOAEL (dose pour effet nocif observé): 15%.
 L'exposition répétitive cause: Aucuns effets toxicologiques significatifs.
 NOAEL (dose sans effet nocif observé): 20,000 ppm.
 EFFETS CANCÉROGÈNES, DÉVELOPPEMENTAUX, REPRODUCTEURS, MUTAGÈNES: Les études limitées ne suggèrent pas de toxicité de développement. Des études spécifiques pour évaluer les effets sur le système reproducteur féminin n'ont pas été conduites; cependant, l'information limitée obtenue à partir d'études sur la toxicité du développement indique qu'il n'y aurait pas d'effet nuisible sur le système reproducteur féminin. Des essais ont prouvé que ce matériel n'endommage pas génétiquement les cultures de cellules de bactéries ou mammifères. Aucune donnée animale n'est disponible pour définir la cancérogénicité de ce matériel.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité
Indéterminé.

12.2. Mobilité
Indéterminé.

12.3. Persistance et dégradabilité
Indéterminé.

12.4. Potentiel bioaccumulatif
Indéterminé.

12.5. Autres effets nuisibles

Potentiel de destruction de l'ozone:	Aucun.
Potentiel photochimique de création d'ozone:	Aucun.
Potentiel d'effet de serre:	Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les produits non contaminés sont réutilisables.
 Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.
 Éliminer les déchets dans un incinérateur approuvé pour les produits chimiques conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux en vigueur.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Nom d'expédition du produit: Hexafluoropropane
 Classification ou division: Classe 2.2
 Numéro UN
 Étiquette: Gaz non inflammable.
 Pour plus d'information concernant le transport, contacter Pyro-Chem.
 Ne pas laisser entrer dans les égouts et les cours d'eau publics. Voir la Rubrique 12.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification UE:	Gaz non inflammable.
Phrase de risque:	Aucune.
Phrases de sécurité: 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Valeurs seuils d'exposition:	Aucunes établies.
	AEL*: 1000 ppm, 8 et 12 heures TWA (DuPont)

AEL* est le seuil acceptable d'exposition selon DuPont. Là où les seuils d'exposition professionnels imposés par le gouvernement sont inférieurs à AEL, ceux-ci auront la priorité.

Statut EINECS:	Tous les composants sont inclus dans l'inventaire EINECS ou sont absents de la liste.
Statut EPA TSCA:	Tous les composants sont inclus dans l'inventaire TSCA ou sont absents de la liste.
LDS canadienne:	Tous les composants sont inclus dans la LDS (Liste Domestique des Substances) ou sont absents de la liste.

Restrictions environnementales: Aucunes de connues.
 Restrictions à la vente et à l'usage: Aucunes de connues.
 Se référer à toutes autres mesures nationales qui peuvent s'appliquer.

16. AUTRES INFORMATIONS**(SIMD) SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES**

SANTÉ	<u>1</u>	4. Risque grave
INFLAMMABILITÉ	<u>0</u>	3. Risque sérieux
RÉACTIVITÉ	<u>1</u>	2. Risque modéré
		1. Risque faible
		0. Risque minimal

(SIMDUT) SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (CANADA):

Ce produit est de la catégorie **A – Gaz comprimés**.

Le format est conforme aux normes 2001/58/EC

Les données d'EINECS sont de <http://ecb.jrc.it/existing-chemicals/>

Les données employées pour compiler cette fiche technique proviennent de la Fiche Technique Santé et Sécurité de Pyro-Chem, Janvier 2002.

Information toxicologique ajoutée basée sur l'EINECS ESIS (Système d'Information sur les Substances Existantes) et selon DuPont.

Une classification sous le SIMDUT a été ajoutée, suivant les normes canadiennes.

17. DÉCHARGE

LES INFORMATIONS CI-DESSUS MENTIONNÉES SONT CONSIDÉRÉES COMME EXACTES SELON LES DONNÉES ACTUELLEMENT DISPONIBLES. TOUTEFOIS, CE DOCUMENT N'A PAS LA PRÉTENTION DE TOUT INCLURE ET DEVRAIT SEULEMENT ÊTRE UTILISÉ COMME GUIDE. ANSUL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE RÉSULTANT DE LA MANUTENTION OU TOUT CONTACT AVEC LE PRODUIT CI-DESSUS MENTIONNÉ.